

# Liminaire à la FS\* du 31 mai 2023

\*Formation Spécialisée en Hygiène, sécurité et Conditions de Travail

e-mail : fo.tge@dgfi p.finances.gouv.fr



Formation spécialisée, la nouvelle instance dont le nom absolument pas évocateur, ne dira sûrement rien aux agents alors que pourtant, ils sont les

premiers concernés ! C'est comme si, ceux qui ont pris l'initiative de supprimer les Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) par application de la loi du 6 août 2019, dite de transformation publique mais qui s'apparente plutôt à la destruction de la Fonction publique, avaient même souhaité en effacer le rôle .

Pourtant ils ont fait la preuve de leur efficacité car c'est dans cette instance que de nombreuses décisions ont été prises pour par exemple combattre au mieux les méfaits de la crise sanitaire !

Mais qu'importe quand ces gens-là ont une idée en tête, rien ne peut les faire fléchir ! Le dossier brûlant d'actualité : celui de la réforme des retraites en est la parfaite illustration !

A force de souffler sur les braises, de mépriser ceux qui se lèvent chaque matin pour aller gagner leur vie, on crée les conditions extrêmes.

Désormais les négociations sont inexistantes avec nos gouvernants. Ils écoutent avec mépris mais ne changent quasiment pas une ligne à leur projet. Ce qu'ils modifient par contre, c'est la manière de le présenter quand ils réalisent que leurs explications « mensongères » n'ont pas permis de convaincre ...

A **FO**, nous souhaitons que les échanges soient aussi nourris qu'ils l'étaient précédemment et qu'ils soient aussi respectueux.

A **FO**, nous souhaitons discuter dès aujourd'hui et avant toute chose de ce qui nous est imposé par le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 :

- du calendrier des FS et de la programmation des travaux de cette instance,
- de la durée des FS qui ne peuvent être menées à grande vitesse : les débats pour être sereins, ont besoin de temps.
- Le positionnement des séances qui ne doit pas être systématiquement programme préparé;
- des sujets que nous souhaitons porter en matière de

santé au travail et ceux de la Note d'Orientation,

- des budgets SST,
  - de la présence de l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail, du médecin du travail et de l'Animateur de la Politique Ministérielle de Prévention,
  - des formations : le secourisme mais aussi toutes celles qui ont fait la preuve de leur utilité par le passé,
  - la tenue de commissions immobilières en amont des décisions et des déménagements des agents.
- Par ailleurs, nous demandons que cette FS soit également l'occasion de cadrer le DUERP et le PAP 2023.

Nous demandons qu'un tableau récapitulatif des sujets sur lesquels l'administration prend des agents soit communiqué dans les documents de travail, et soit évoqué prioritairement en début de chaque séance, que le sujet ait fait ou non l'objet d'une délibération.

Nous reviendrons en séance sur le reste des sujets prévus aujourd'hui et dont beaucoup démontrent si c'est encore nécessaire, que les dégradations des conditions de travail des agents engendrent des tensions et des épuisements professionnels

Nous en sommes au moment où repenser et réorganiser le travail ne suffit plus.